



**N° 2026-164**

## **Arrêté portant délégation de fonctions**

Le Président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine,

Vu l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui confère au président, sous sa surveillance et sa responsabilité, le pouvoir de déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses vice-présidents et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau,

Vu la délibération n°DEL-2026-028 en date du 27 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président,

Vu le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents en date du 07 avril 2026,

Considérant que Mme Claudine DANEZAN a été élue 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente,

Considérant que pour la bonne marche des services intercommunaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les vice-présidents et les conseillers délégués, et que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais,

Considérant que le nombre et l'importance des compétences transférées par les communes à la Communauté de Communes Gascogne Toulousaine rendent nécessaire une collaboration active et présente des vice-présidents et des conseillers délégués,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** M. Éric BIZARD, Président de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de fonctions à Mme Claudine DANEZAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, dans les domaines de compétences suivants **ACTION SOCIALE ET SERVICES A LA POPULATION** et plus particulièrement :

- Assurer la relation avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale, ainsi que le suivi du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;
- Assurer le suivi du volet social de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage ;
- Animer et coordonner l'accès aux droits et les services de proximité, notamment dans le cadre de France Services ;
- Piloter, animer et suivre le volet social dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, notamment sur les axes suivants :
  - Prévention comprenant le CISPD, la cellule de veille, les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les actions en direction de la jeunesse, de la parentalité et des familles ;

- Résidence jeunes actifs ;
- Habitat inclusif et maintien à domicile ;
- Animer la gestion partenariale avec Accueil Partage Initiative (API) en Gascogne, la CAF et les divers interlocuteurs institutionnels et associatifs en lien avec les présentes fonctions ;
- Coanimer avec les élus référents la Convention Territoriale Globale (CTG).

**Article 2 :** La présente délégation de fonctions emporte délégation pour présider la commission « Action sociale » de la Communauté de Communes.

**Article 3 :** Mme Claudine DANEZAN est investie des missions de représentation de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine auprès des instances et organismes extérieurs pour l'ensemble des fonctions relevant de ses délégations.

**Article 4 :** Ces délégations sont données sous la surveillance et la responsabilité du Président de la CCGT et sont révocables à tout moment. Mme Claudine DANEZAN rend compte de toutes les décisions prises dans le cadre de la présente délégation de fonctions.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine et une ampliation de cet arrêté sera adressée à M. le Préfet du Gers et à M. le Comptable public.

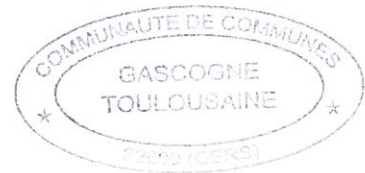
**Article 6 :** Le Président, la Directrice Générale des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié.

**Article 7 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à L'Isle-Jourdain, le 07/05/2026

Le Président,

  
Eric BIZARD



Notifié à l'intéressée le 7/05/2026

Mme Claudine DANEZAN

